



SACOR **AUDIT**

Commissariat aux comptes

QWAMPLIFY

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 Septembre 2023
QWAMPLIFY SA
Société anonyme
9 PLACE MARIE JEANNE BASSOT
LEVALLOIS PERRET 92300

Ce rapport contient 3 pages

**QWAMPLIFY S.A.S**

Siège social : 9, place Marie Jeanne Bassot

Capital social : 5 681 032 Euros

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 30 septembre 2023

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs *dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail avec la SASU SVIC

Résiliation en date du 31 mars 2020 par anticipation du bail commercial signé avec la SASU SVIC en date du 1^{er} avril 2010 modifié par avenant du 1^{er} avril 2018.

Signature d'un nouveau bail commercial d'une durée de 12 années dont 9 années incompressibles à effet au 1^{er} avril 2020 afin d'adapter les surfaces louées par la société QWAMPLIFY S.A aux seules sociétés du groupe pour une surface occupée de 2 229,80 m², le nouveau bail commercial prévoit un loyer annuel de 107 702 € augmenté d'une provision pour charges locatives de 68 785 € HT

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, il a été comptabilisé un montant de loyer à hauteur de 142 654 €, des charges locatives pour 71 900,53 € ainsi qu'une taxe foncière pour 9 160,55 € au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président Directeur Général de la société et Président de la SASU SVIC.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024

Le commissaire aux comptes,



SACOR AUDIT S.A.S.
Représentée par Claire Dissez